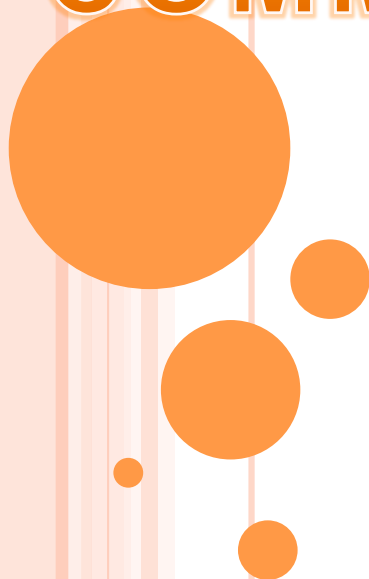


# PROJET EDUCATIF COMMUNE DE CABANNES



# SOMMAIRE

**Partie 1 : définition de la méthodologie**

**Partie 2 : Analyse du territoire**

**Partie 3 : Diagnostic**

**Partie 4 : définition des objectifs éducatifs**

- 1. Eléments à prendre en compte au vue du diagnostic**
- 2. Les valeurs éducatives de la commune**
- 3. les objectifs généraux du projet**
- 4. les objectifs opérationnels**

**Partie 5 : les fiches actions**

**Partie 6 : évaluation du projet**



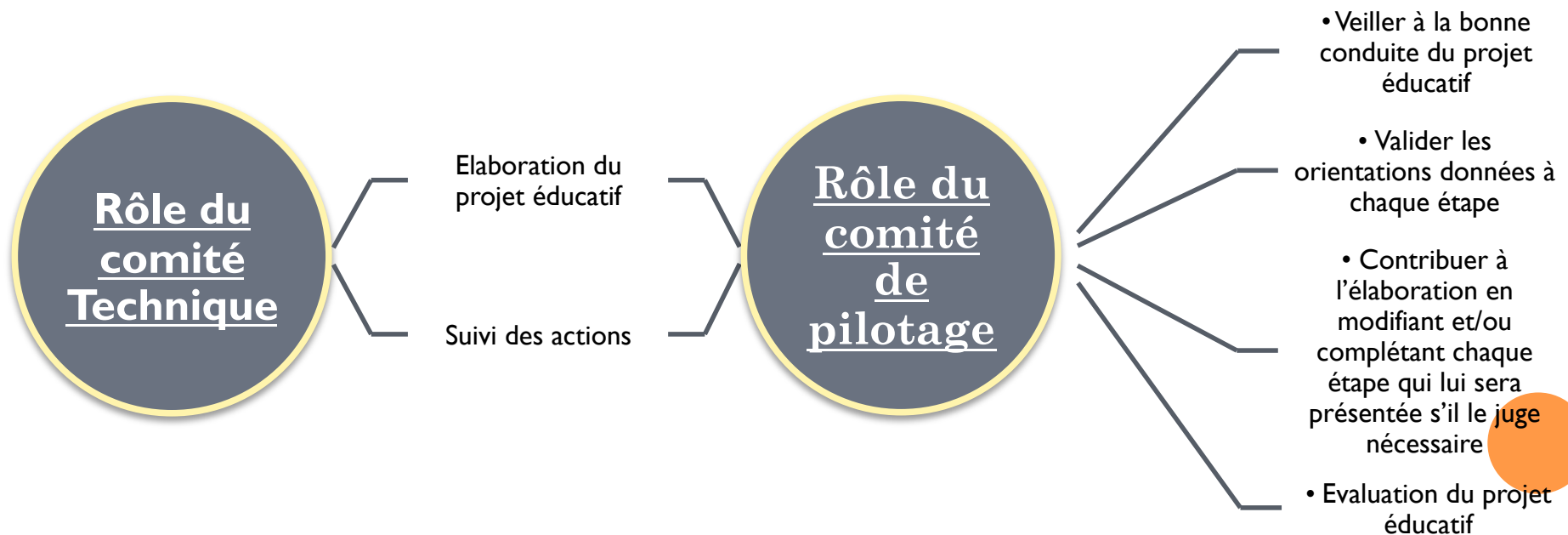
# PARTIE I- METHODOLOGIE

## → Démarche de projet

### METHODOLOGIE PARTICIPATIVE ET COLLABORATIVE

## → Définition d'un comité de pilotage et d'un comité technique opérationnel

- ✓ Comité technique: Groupe de travail d'élus issus de la commission et d'agents municipaux techniciens
- ✓ Comité de pilotage: Réunir et travailler avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans le secteur de l'Enfance-Jeunesse (Directeurs d'école, directrice de la crèche, représentants des parents d'élèves, président des association sportives et/ou culturelles...)



## **PARTIE 2 - L'ANALYSE DU TERRITOIRE**

### **Point 1 : Donnée de cadrage**

- Données démographiques
- Situation familiale
- Données socio-économique
- Le territoire communal

### **Point 2 : L'offre existante**

### **Point 3 : Les infrastructures**

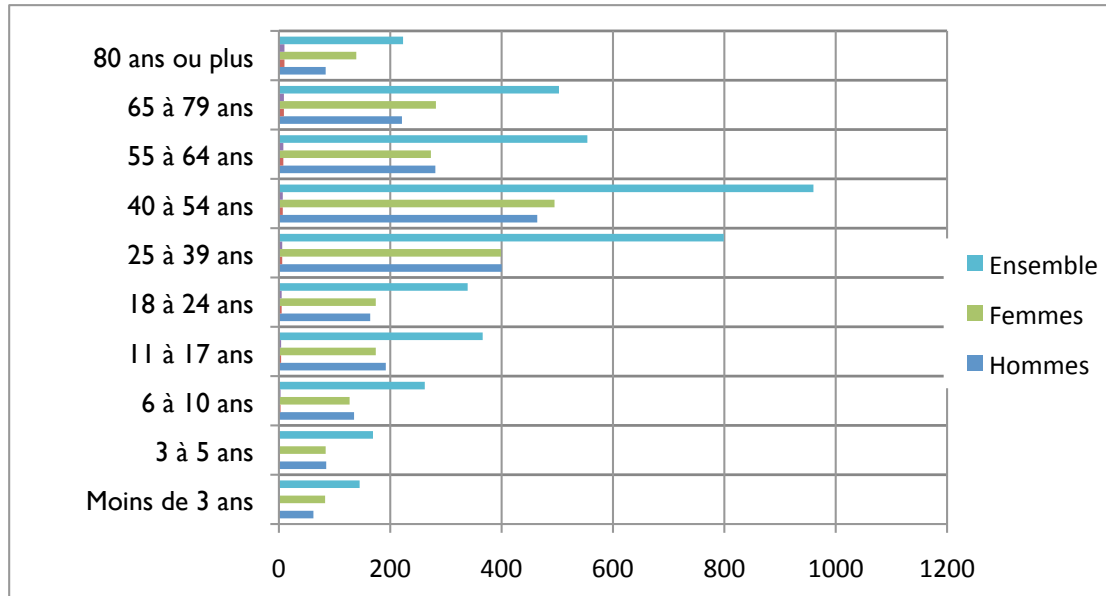
### **Point 4 : Cartographie**





# 1 – DONNEES DE CADRAGE

## DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES



Pyramide des âges Cabannaises

- Pyramide des âges Cabannaise identique à la pyramide des âges française
- Un taux de natalité qui varie de entre 1,2 et 1,3 % depuis 2010 et qui est semblable à celui des bouches du Rhône (1,3%)
- Un taux de mortalité inférieur au taux de natalité



# SITUATION FAMILIALE

## COMPARAISON ÉCHELON LOCAL / ÉCHELON NATIONAL ET DÉPARTEMENTAL


- Plus grande importance des ménages avec familles à Cabannes qu'au niveau national.
- Part des familles monoparentale semblable, à celle du niveau national, et plus faible qu'au niveau départemental.

- Nombre d'enfant par famille semblable qu'au niveau national.
- Pourcentage de familles nombreuses légèrement inférieur à Cabannes que dans l'ensemble des bouches du Rhône.



# DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES :

## POINTS A RELEVER DE L'ANALYSE STATISQUE DES DONNEES SOCIO ECONOMIQUES

1. Un taux d'activité des jeunes plus important qu'au niveau national,
  2. Un taux de chômage des femmes plus important à Cabannes qu'au niveau national
  3. Une augmentation de la part des ouvriers dans la répartition de la population Cabannaise par CSP (alors que cette part diminue au niveau national) de 1999 à 2010
  4. Un taux de temps partiel relativement important pour les femmes de 25 à 64 ans et relativement faible pour les hommes
  5. Une augmentation du nombre d'actif dans l'obligation de sortir de sa commune de résidence pour se rendre sur son lieu de travail.
- 

# DONNÉES DU TERRITOIRE COMMUNAL

## Contexte géographique:

- Ruralité
- Proximité importante avec de grand centre urbain (Avignon)
- Offre de transport public relativement faible.

→ **Les pôles d'attractivité (loisirs et emploi) se trouve à proximité mais peu desservie et donc un accès autonome à ces pôles est limité pour une population sans véhicule personnel.**

## Perspective d'évolution:

- Mise en œuvre du PLU
  - Construction de logements sociaux
- Selon les données prévisionnelles du service urbanisme, **la population devrait atteindre environ 4700 habitants en 2016** (4300 en 2009 selon l'INSEE)

## Les entreprises Cabannaises

- 7 PME installées sur Cabannes,
- 5 dans le secteur agroalimentaire
- 2 dans le secteur de l'industrie
  - Elles emploient de 10 à 60 employés.
  - Recours à du travail intérimaire
  - Emploie majoritairement des hommes.
  - Une d'entre elle a principalement recours à de l'emploi saisonnier féminin (une cinquantaine d'employé) d'avril à septembre.
  - Le reste du tissu économique Cabannais est représenté par de l'artisanat et du commerce.

## Données sur l'accès aux soins

Professionnels de santé présents sur le territoire :

- 5 médecins généralistes
- 2 cabinets d'infirmier
- 2 kinésithérapeutes
- 1 cabinet dentaire avec 3 dentistes
- 1 podologue

Professionnels de santé à proximité :

- Psychologues : Saint-Andiol- Mollégès
- Psychanalystes : Noves
- Psychiatres : Cavaillon – Avignon
- Centre médico-psychologique : Châteaurenard – Cavaillon – Avignon
- Centre hospitalier : Cavaillon – Avignon
- Ophtalmologiste : Châteaurenard – Cavaillon - Avignon

## DONNÉES SUR LA VIE SCOLAIRE (NOMBRE D'ÉCOLES PRIVÉES ET PUBLIQUES : MATERNELLE, PRIMAIRE, COLLÈGE ET LYCÉE) :

### **Ecole Maternelle et primaire**

Nombre d'enfants inscrits à l'école publique de Cabannes :

2015: 367    Maternelle: 142    Élémentaire: 225

2014 : 368    Maternelle : 149    Élémentaire : 219

Nombre d'enfants inscrits à l'école privée Sainte Madeleine de Cabannes :

2015: 168    Maternelle: 70    Élémentaire: 98

2014 : 162    Maternelle : 56    Élémentaire : 106

**Total d'enfants scolarisés sur la commune :**

**2015: 535    2014 : 530    2013 : 507    2012 : 556**

### **Collège**

Nombre d'inscrits au transport scolaire par collèges année 2014-2015 :

**Collège Françoise DOLTO SAINT-ANDIOL : 183**

Collège Mont-Sauvy ORGON : 11

Collège Roquequille Châteaurenard : 4

Collège Saint-Charles Cavaillon : 8

Collège Saint-Baptiste de La Salle Avignon: 1

Collège Saint-Joseph Châteaurenard : 34

**Total : 241** élèves de collège inscrits aux transports scolaires

### **Lycée**

**137** élèves de lycée inscrits aux transports scolaires, dont 37 pour des lycées professionnels et 100 pour des lycées d'enseignement général.



## 2. L'OFFRE EXISTANTE

### DONNEES DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

#### Offre d'accueil petite enfance collectif

→ **MAC l'Eau Vive** (familles rurales): 30 places

#### Offre d'accueil petite enfance individuel

→ Nombre **d'assistants maternels** :

- 12 assistants maternels
- 38 agréments d'accueil à la journée
- 2 agréments en accueil périscolaire

→ La commune a intégré depuis 2011 le **Relai Assistantes Maternelles Alpilles Montagnette** – Sur la commune de Cabannes, une permanence est proposée le 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois.

#### Offre d'accompagnement à la fonction parentale

→ 1 LAEP « **La Cabannette** » (famille rurale) tout les mardis matin

#### Offre d'accueil temps libre

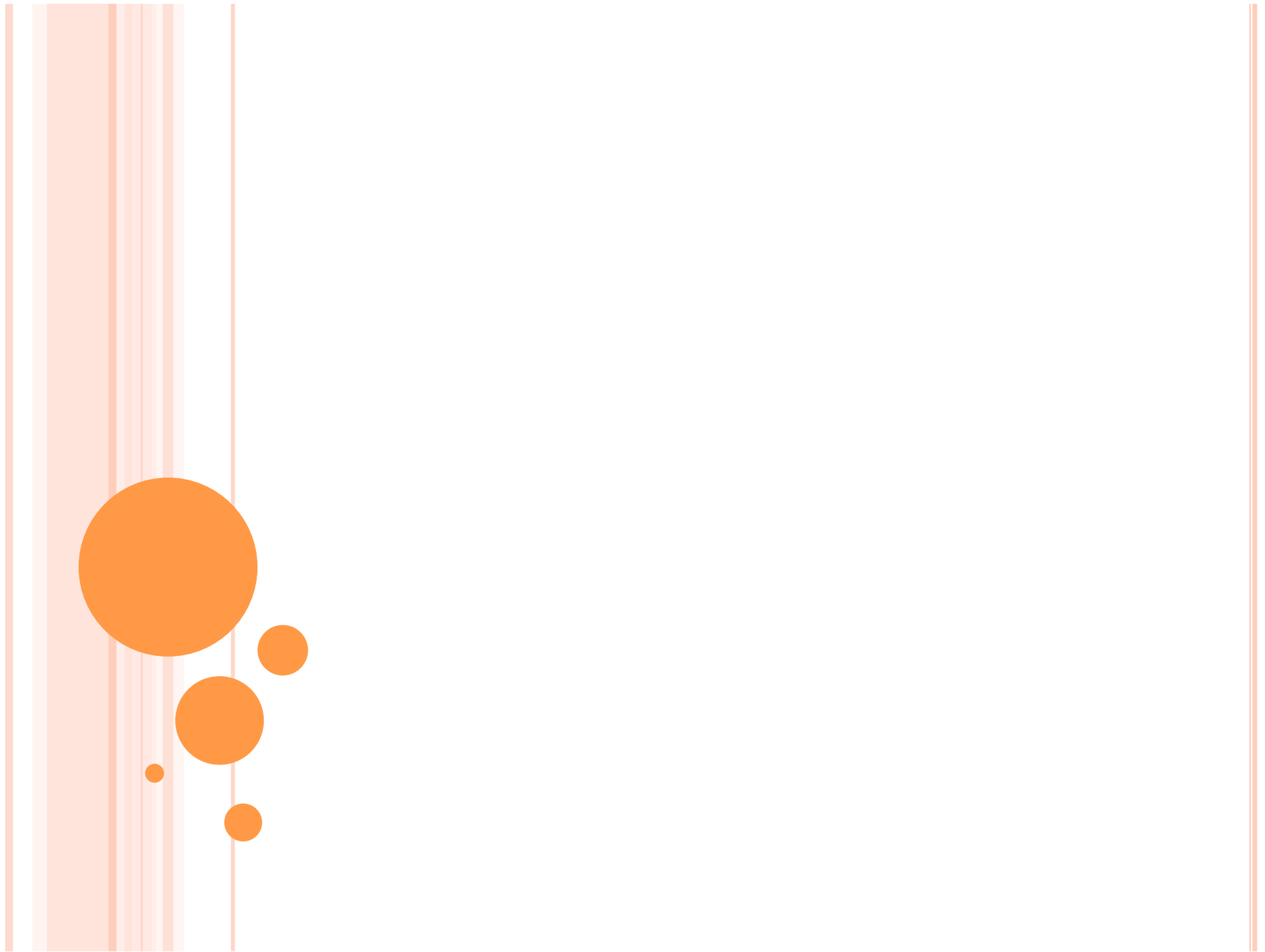
- 1 ALSH extra scolaire: **Les Marmoussets** (Mairie de Cabannes) → 80 places
- 1 garderie périscolaire (Mairie de Cabannes)
- 1 centre de vacances (**CVLC**): 6 semaines de séjours en été

## ÉTAT DES LIEUX DE L'OFFRE ÉDUCATIVE MUNICIPALE EXISTANTE ET DES RESSOURCES HUMAINES

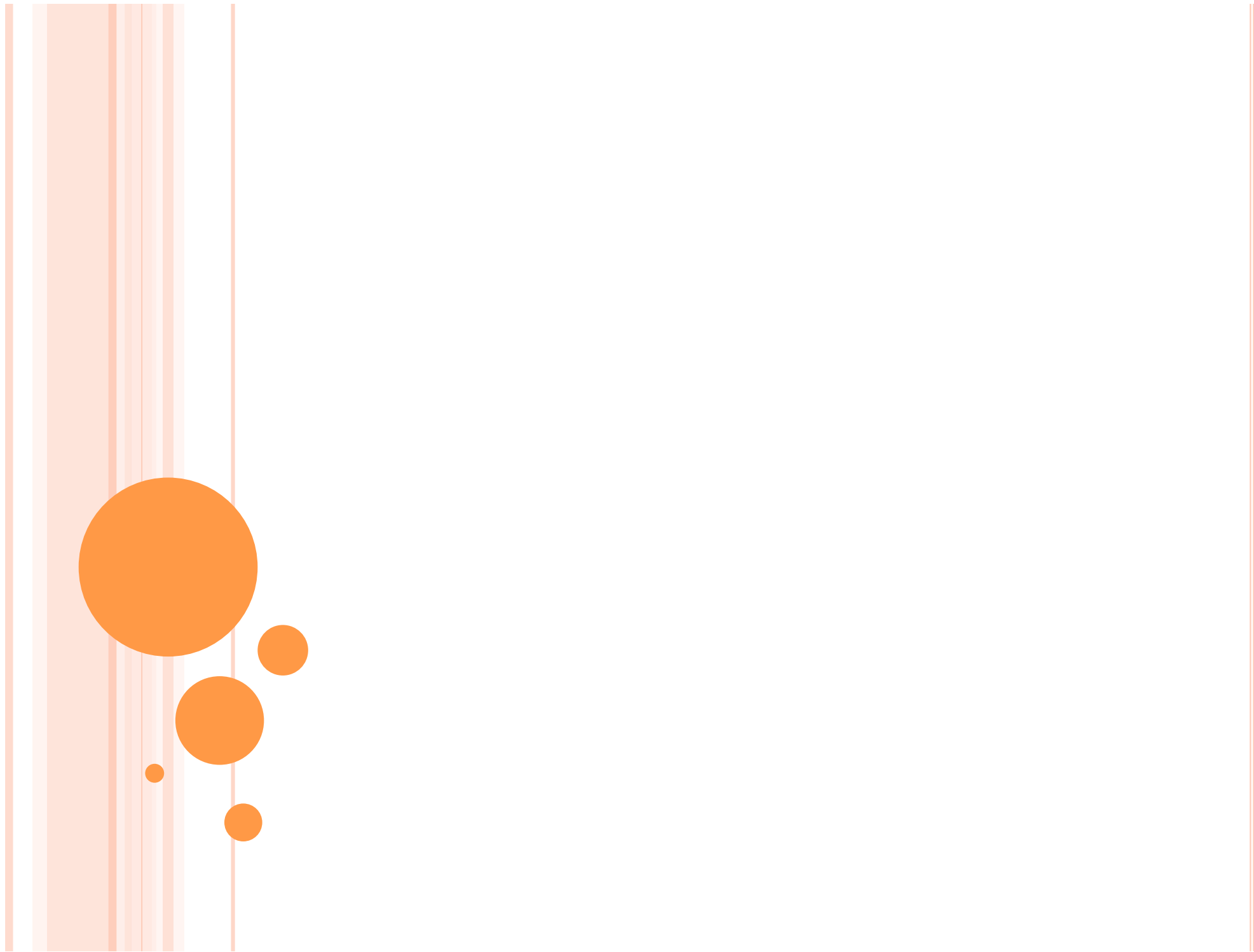
L'offre municipale recouvre les accueils périscolaires d'une part et les accueils et activités extrascolaires d'autre part.

La plupart du personnel municipal « Enfance-Jeunesse » intervient sur ces 2 types d'accueils.









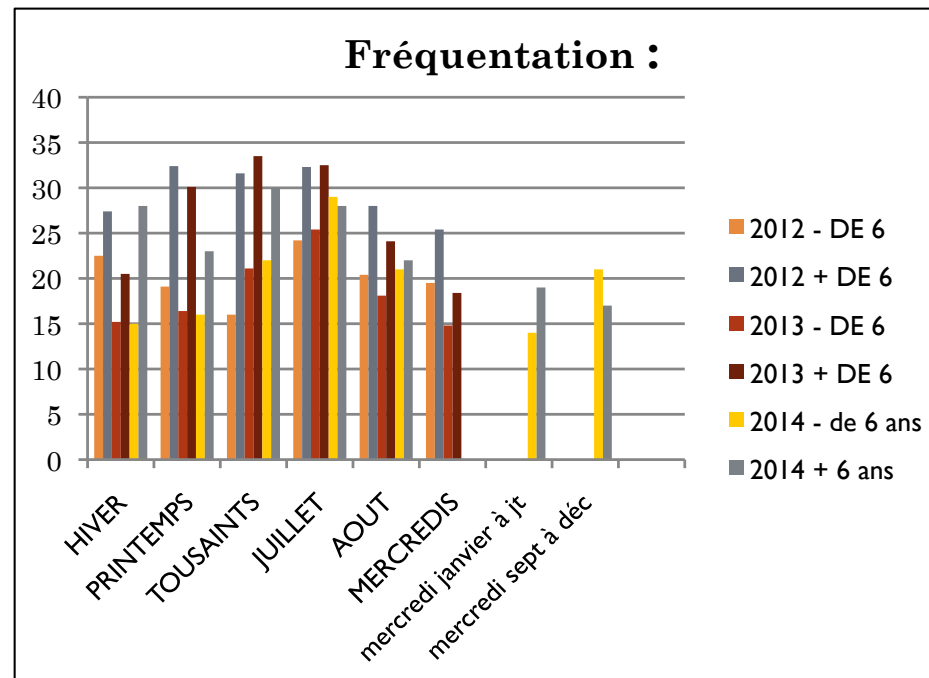
# LES ACCUEILS ET ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES MUNICIPAUX

## Les Marmoussets

### Fonctionnement :

- Accueil en journée pendant les vacances (hors vacances de Noël) et en demi-journée avec ou sans repas les mercredis
- Accueil des enfants de 3 à 17 ans
- accueil échelonné de 7h45 à 9h30 et départ échelonné de 16h30 à 18h30.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial et du lieu de résidence.



### Personnel intervenant :

**Animateurs titulaires et saisonniers**

## **L'atelier Art Plastique**

### **Fonctionnement :**

2 sessions de 11 séances proposées à 2 groupes le  
mercredi de 14h à 15h30 pour les enfants de 11 à 16  
ans  
et de 16h à 17h30 pour les enfants de 8 à 10 ans.

### **Personnel intervenant :**

1 adjoint du patrimoine

### **Fréquentation :**

12 enfants par séances



# LE PERSONNEL MUNICIPAL

La réforme des rythmes éducatifs a été mise en œuvre à effectifs constants

**La coordination du service Enfance  
Jeunesse**

**Les ATSEM**

**Les agents d'animations**

**Les agents d'entretien**

**Les agents de restauration collective**

**Les intervenants spécialisés  
BCD  
ARTS PALSTIQUES**

**Le personnel administratif**



# LES LOCAUX MUNICIPAUX UTILISÉS

## A l'école publique :

- La salle d'évolution de l'école élémentaire (accueil du matin, atelier périscolaire du midi)
- La salle d'évolution de l'école maternelle (accueil du matin)
- La Bcd – école élémentaire (accueil du matin et atelier périscolaire du matin)
- 3 salles de classes pour l'étude
- La salle périscolaire maternelle (accueil du matin et du soir maternelle)
- La salle audiovisuelle
- La salle de musique
- 1 atelier d'arts plastiques
- 1 bureau enfance-jeunesse (pour les tâches administratives)
- 1 dortoir

## Les Marmousets (mercredis et vacances scolaires)

- 2 salles d'activités
- 1 coin cuisine
- 1 bureau/infirmerie
- 1 parc extérieur



# Etat des lieux de l'offre éducative associative existante direction de l'enfance jeunesse

## Les associations d'éducation populaire

### Les AIL

Missions : Promouvoir l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité par l'organisation d'événements, l'animation de réseaux, la gestion de centres sociaux et centres de vacances, l'éducation et la formation tout au long de la vie, et bien plus encore...

Sur Cabannes les AIL organisent divers événements à l'école publique : fête de fin d'année, kermesse, lotos... Ils participent financièrement aux dépenses liées aux sorties scolaires culturelles et sportives organisées par l'USEP. Ils participent humainement et financièrement aux activités périscolaires.

### La FCPE

Missions : Représenter les parents d'élèves. Défendre un enseignement public, laïc et gratuit qui accueille tous les enfants et assure l'égalité des chances.

La FCPE est la première fédération de parents d'élèves. Elle est présente dans la plupart des établissements où elle participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents. La FCPE est une force de proposition et d'action mai à destination des enfants et des parents.

### L'APEL

Mission : Représenter les parents d'élèves de l'école privée

### Le CVLC

Mission : Organiser des séjours de vacances sur les locaux municipaux du centre de vacances d'Auroux (Lozère)

### Le Foyer Rural

Missions : Mouvement d'éducation populaire dont le projet est « Animer, développer et dynamiser le milieu rural ». Le Foyer Rural de Cabannes propose ainsi des activités culturelles, sportives, artistiques et récréatives aux enfants et aux adultes.

### L'USEP

**(Union sportive de l'enseignement du premier degré)**

Missions : « Faire découvrir à l'enfant le sport pour la vie » - L'USEP fait parti de la ligue de l'enseignement et a pour mission d'organiser des rencontres sportives scolaires et périscolaires pour les écoles primaires publiques, elle propose aux élèves de l'école primaire des pratiques sportives diversifiées accessibles à tous, abordées de façon adaptée aux finalités éducatives et ludiques. L'USEP a aussi pour mission d'amener l'enfant vers la culture et organise en ce sens différentes interventions et sorties scolaires.

### Familles rurales

L'association gère la crèche l'Eau Vie et le Lieu d'Accueil Enfants Parents « La Cabanette ».

## 2-3-2-Les associations culturelles et artistiques

L'école de musique (Alpilles Durance Luberon)

Li Ricouletto

...

## 2-3-3-Les associations sportives

### **Le COC**

Missions : Eduquer les enfants à la pratique d'un sport dans le respect des règles et de l'amitié – Les faire évoluer pour devenir de bons joueurs dans le respect des autres et dans un esprit d'équipe.

### **Le Judo Ju Jitsu Club Cabannais**

Missions : Proposer pour les plus jeunes des cours de Judo et de Ju Jitsu

Le centre équestre du Mas de l'air

« Sans décibel » - Locaponey

Les Ecuries de Pégase

### **Les cavaliers de la Cabannes aux poneys**

Missions : Proposer au sein d'une structure sécurisante et accueillante la découverte d'une activité sportive en collaboration avec un animal, une pratique de l'équitation à poney aux enfants à partir de 3 ans. Aborder à travers une multitude de disciplines équestres (voltige, attelage, loisirs, compétition, obstacle, balades...) différents objectifs éducatifs physiques et sportifs comme l'entraide, la confiance en soi, la réactivité, l'équilibre, l'esprit d'équipe...

...



## Les partenaires institutionnels des actions éducatives en faveur des enfants ou des familles mise en œuvre sur la commune

### La CAF

La CAF à travers le Contrat Enfance Jeunesse et la prestation de service ordinaire finance en partie l'ensemble des actions mise en œuvre par la commune.

### La PMI

Les services de la PMI proposent une fois par mois sur la commune des consultations nourrissons et un accompagnement pour les jeunes parents.

Le centre de loisirs « Les Marmoussets » bénéficie d'un agrément de la PMI pour accueillir les enfants dès 3 ans.

### La DDCS (service de la Jeunesse et des sports)

Le centre de loisirs « Les Marmoussets » est déclaré auprès de la DDCS qui veille au respect des réglementations et offre des services de conseil et d'accompagnement auprès des professionnels.

### Le SESSAD

Le SESSAD (le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile), service de l'ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) Le Verdier dont une des antennes est domicilié à Cabannes, accompagne les enfants en situation de handicap dans tout leurs lieux de vie (école, centre de loisirs...) afin de favoriser leur intégration en milieu ordinaire.





## 3 – LES INFRASTRUCTURES

# Les infrastructures municipales

### L'école publique maternelle Aimé Tessier

- 6 salles de classe
- 1 salle de motricité
- 1 salle périscolaire (pour les 2 écoles)
- 1 salle de musique (pour les 2 écoles)
- 1 cour de récréation

### Un restaurant municipal

- Des cuisines
- 1 plonge
- 1 laverie
- 1 self service
- 2 salles de restauration

### Le city parc

- 1 terrain de sport (cage de foot, panier de basket, piste de course)
- 1 espace engazonné

### Le stade municipal

- 1 stade composé de plusieurs terrains de sport
- Des courts de tennis

### Le centre de loisirs

- 2 salles d'activités
- 1 dortoir (plus utilisé depuis 2015)
- 1 bureau
- 1 grand espace extérieur engazonné

### Le centre socioculturel

- 1 bureau
- 1 hall d'accueil
- 1 grande salle de spectacle
- 1 salle de réception
- 1 salle de réunion
- 1 salle de danse
- 1 salle de musique
- 1 bibliothèque

### L'espace culturel

- 1 salle d'exposition et un point info tourisme

### L'école élémentaire

- 11 salles de classes
- 1 salle d'évolution
- 1 BCD avec 1 espace informatique (pour les 2 écoles)
- 1 atelier d'art plastique
- 1 salle des maitres
- 1 salle de repos
- 1 bureau enfance-jeunesse
- 1 cour de récréation avec 2 préaux

### La crèche

- Au rez-de-chaussée :
  - 1 bureau - 1 cuisine - 1 salle de repas - 1 salle de change
  - 1 dortoir - 1 salle d'activité - 1 salle de motricité - 1 cour extérieure
- Au premier étage :
  - 2 dortoirs - 1 salle de motricité - 1 salle d'activité - 1 salle de change - 1 cuisine - 1 salle de pause - 1 laverie
  - 1 terrasse

Un pôle Intergénérationnel en projet

# LES INFRASTRUCTURES DE PROXIMITÉ

## Les gymnases

Collège de Saint Andiol (5 km) : prêt hors temps scolaire  
Collège d'Orgon (10.5km) : à disposition des communes hors temps scolaire  
Projet d'une salle multisports à Plan d'Orgon (9Km)  
Complexe sportif Coubertin à Châteaurenard (10 km)

## les piscines

Piscine non couverte à Châteaurenard (10 km)  
Piscines couverte et non couverte à Cavaillon (10km)  
Piscines couverte et non couverte à Avignon (13 – 18km)

## Médiathèques

Saint-Andiol (3.5 km)  
Cavaillon (15km)  
Médiathèque Ceccano Avignon (19.2 km)

## Les centres de documentations

CIO à Cavaillon (12km)  
CIO à Salon de Provence (30 km)

## les salles de spectacle

La garance – scène nationale de Cavaillon (10.8 km)  
Le Grenier à Sons Cavaillon  
Espace culturel et festif de l'étoile à Châteaurenard (9.6 km)  
Avignon

## les cinémas

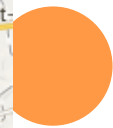
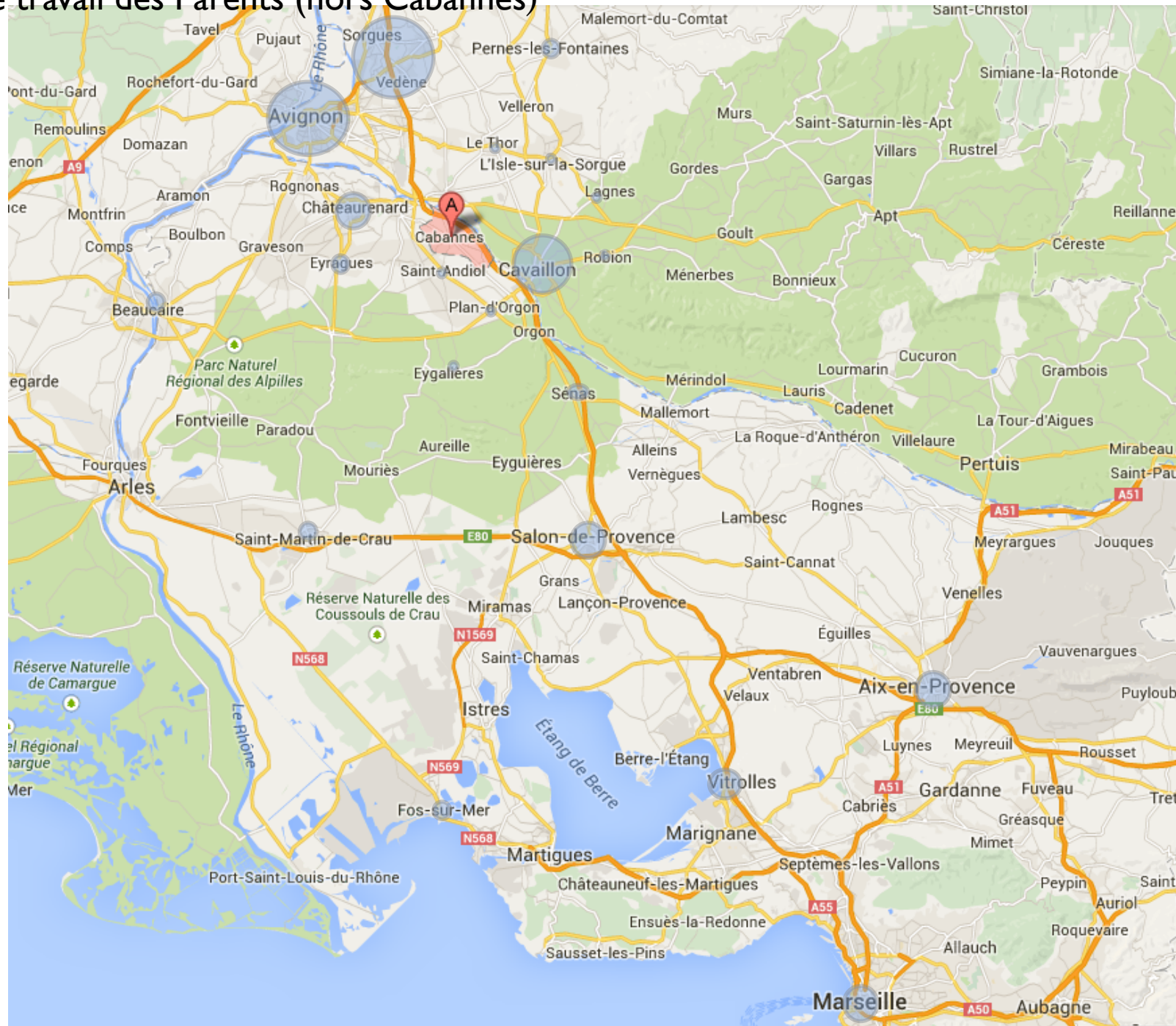
Cinéma la cigale et le Femina à Cavaillon (15km)  
Cinéma Arcade à Salon de Provence (35.2km)  
Pathé Cap Sud Avignon (14 km)



# 4 – CARTOGRAPHIE

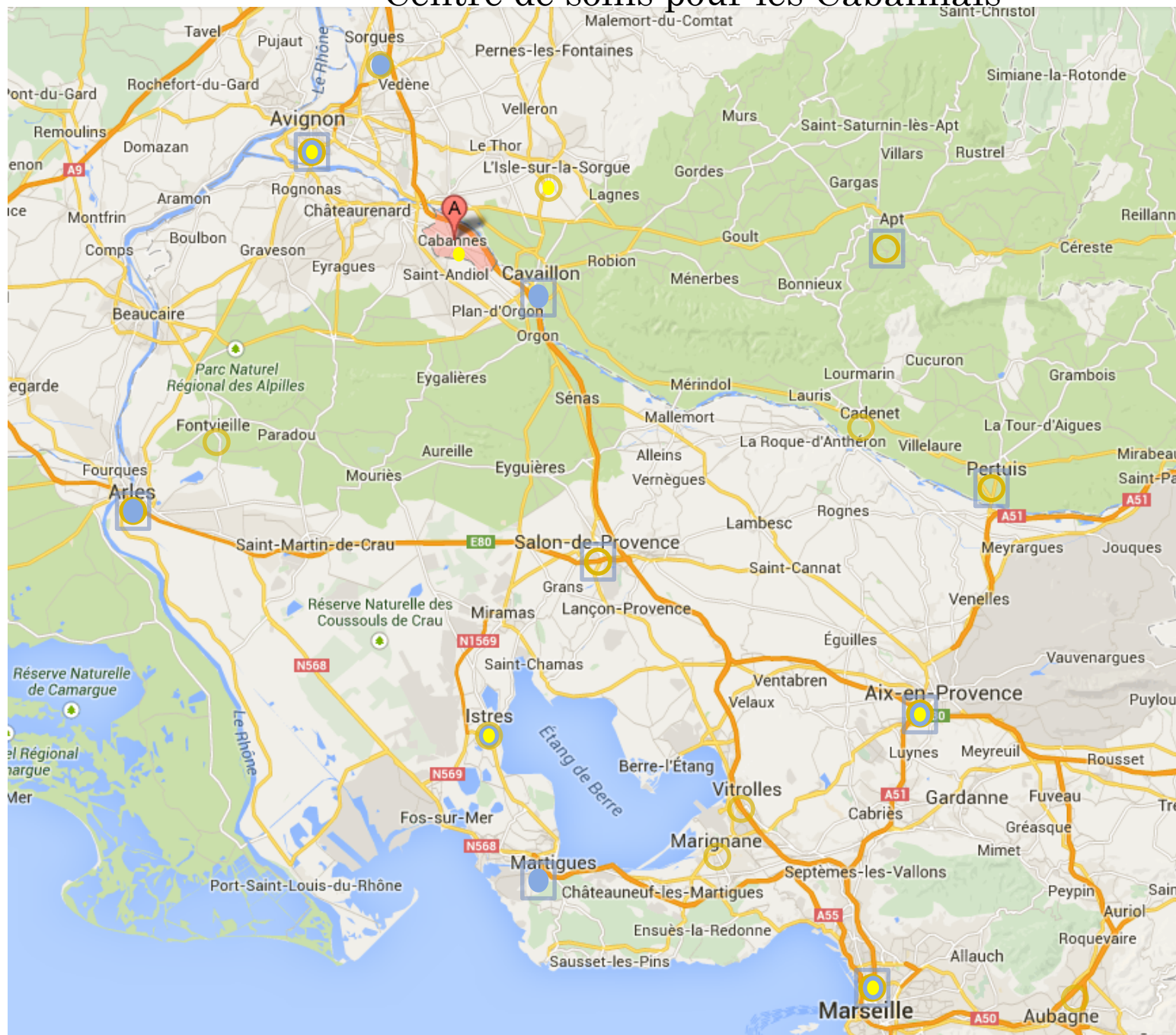


# Lieux de travail des Parents (hors Cabannes)





# Centre de soins pour les Cabannais



□ Centre hospitalier

● Centre  
médi-co-psycho-  
pédagogique

○ Institut  
Médi-co-éducatif

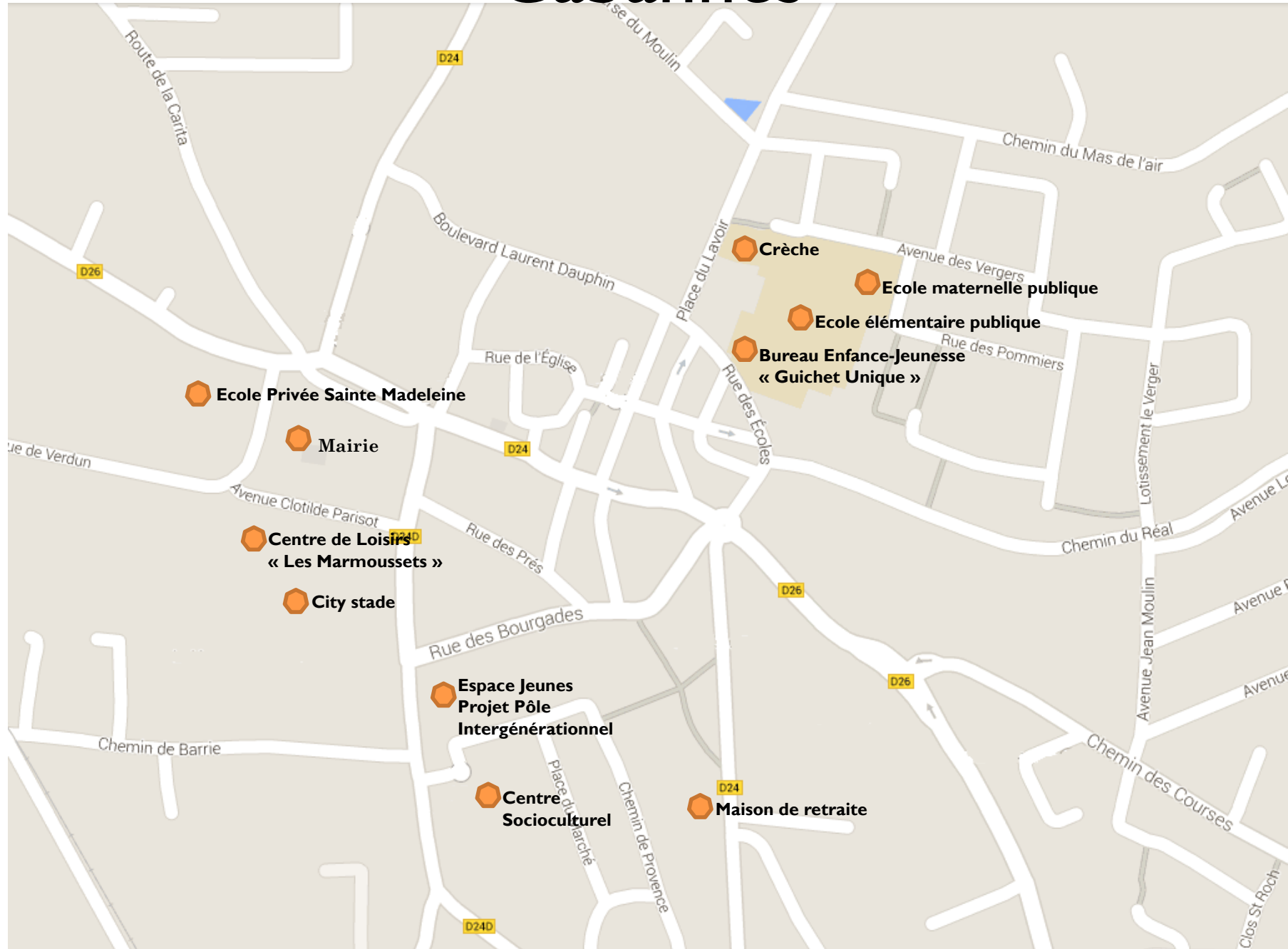
● Institut  
thérapeutique,  
éducatif  
et pédagogique







# Cabannes



# Commune de Cabannes

## Projet Educatif Territorial

### Partie 3

### Diagnostic

**Point 1 :**

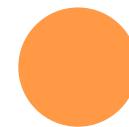
**Le jeune enfant : 0-3 ans**

**Point 2 :**

**L'enfant : 3-12 ans**

**Point 3 :**

**Les jeunes : 12-20 ans**





## **Point I : Le jeune enfant : 0-3 ans**

### **Les points forts du territoire**

#### **La crèche:**

d'une capacité d'accueil de 30 places, la crèche « l'Eau Vive » accueille les enfants de 3 mois à 3 ans. Le Taux de couverture en accueil collectif des jeunes enfants est de 18.75% sur la commune (donnée CAF 2013).

La crèche répond à un besoin de garde des parents et est un vrai lieu de socialisation pour le jeune enfant lui permettant de s'ouvrir au monde qui l'entoure.

**Le Lieu d'Accueil Enfants /Parents « La Cabanette »** (lieu d'échange et de rencontre pour les enfants et les parents).

Il offre aux enfants un temps de socialisation indispensable à leur développement et aux parents, un lieu d'écoute et d'échange autour de la parentalité.

**Les Permanences de la PMI (1 fois par mois)** : elles permettent aux familles de pouvoir consulter des professionnels de la petite enfance et offrent un suivi médical aux nourrissons et jeunes enfants, ces permanences ont un caractère particulièrement important dans un contexte rural et faiblement desservi par les transports en commun comme celui de Cabannes

#### **Préscolarisation :**

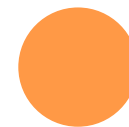
jusqu'en septembre 2015 et du fait de son classement en Zone d'Education Prioritaire, l'école maternelle publique accueillait les enfants dès 2 ans. Cette préscolarisation couvre en partie les besoins de garde de cette tranche d'âge (17.50% des besoins couverts par la scolarisation) mais répond surtout à un vrai besoin du territoire, permettant à une partie de la population socialement défavorisée un accès à la culture scolaire facilité et ce, notamment par un apprentissage plus précoce de la langue favorisant ainsi les chances de réussite scolaire.

La scolarisation dès 2 ans contribue à la réussite de tous et en particulier à une partie de la population socialement défavorisée.

#### **Les assistantes maternelles**

#### **Le Relais Assistants Maternels (intégré en 2011)**

il offre un lieu de rencontres et d'échanges pour les assistantes maternelles et un lieu d'information aux familles.



## Les points faibles du territoire

La sortie du Réseau Education Prioritaire en septembre 2015 remet en en question la préscolarisation:

→ augmentation des besoins de gardes et de socialisation des enfants de 2-3 ans,  
→ impact sur l'accès à la culture scolaire et à la pratique de la langue des enfants issus d'une partie de la population qui en est éloignée, et donc sur l'égalité des chances de réussite scolaire.

D'autant plus que la répartition par CSP de la population Cabannaise est caractérisée par une surreprésentation des ouvriers, autrement dit une population plutôt défavorisée socialement et dont les enfants peuvent se sentir davantage éloignés du système scolaire que d'autres, et pour qui la préscolarisation était un atout majeur.

Le centre de loisirs n'accueille les enfants qu'à partir de 3 ans, les enfants de 2 ans scolarisés n'ont ainsi pas d'offre d'accueil sur les vacances scolaires.

## Autres éléments repérés sur le territoire

Le taux d'emploi féminin est plus faible qu'au niveau national.

L'augmentation probable du nombre de logement peut engendrer la venue de nouvelle famille et de fait une augmentation des besoins de garde des jeunes enfants.

La baisse nombre d'assistantes maternelles sur les dernières années :

2012 : 16 assistantes maternelles  
2013 : 14 assistantes maternelles  
2014 : 10 assistantes maternelles  
2015 : 12 assistantes maternelles

## **Point2 : L'enfant : 3-12 ans**

### **Les points forts du territoire**

Une **offre scolaire diversifiée** : école publique et privée.

**L'attribution du label Education Accompagnée** à partir de septembre 2015 et pour une durée de 3 ans qui permet le maintien de certains dispositifs précédemment attribué dans le cadre du classement en Zone d'Education Prioritaire pour un certains temps (maintien du seuil de fermeture de classe actuel...)

**Un dispositif périscolaire** est mis en place de longue date par la commune : des activités culturelles, artistiques et sportives sont proposées aux enfants sur les différents temps périscolaires (midi et soir) et animés par des intervenants municipaux et associatifs.

Une **aide aux devoirs** est assurée par des enseignants afin d'offrir un accompagnement plus individualisé et soutenu aux élèves qui en ont le plus besoin.

**Des intervenants municipaux** (musique, arts plastique et BCD) sont mis à disposition des écoles par la commune depuis de nombreuses années, pour assurer un enseignement culturel et artistique aux élèves.

Agreement de la crèche pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans en situation de handicap

Un temps de **garderie avant et après l'école** organisé par la commune est proposé aux familles depuis de nombreuses années à un tarif accessible.

**Un temps de restauration collective** est proposé par la commune aux familles depuis de très nombreuses années à un tarif accessible à tous (des aides spécifiques sont aussi accordées pour ce service aux familles nombreuses)

Un **accompagnement aux devoirs** est organisé à l'école élémentaire sur le temps périscolaire du soir.

**Une équipe d'animation** stable et composé en grande partie d'agents titulaires de la fonction publique territoriale pour la garderie, la pause méridienne et l'accueil de loisirs. Ces agents sont aussi en majorité titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.



## Point2 : L'enfant : 3-12 ans Les points forts du territoire (suite)

Un **Accueil de loisirs municipal**, existant depuis 1991, agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et par la Protection Maternelle Infantile (pour les enfants de 3 ans) accueille les enfants tous les mercredis et pendant les vacances scolaires (sauf Noël) à un tarif accessible à tous (tarif échelonné + commune signataire de la convention **Loisirs Equitable Accessible** avec la Caisse d'Allocations Familiales) et leur propose des activités ludiques et éducatives, des sorties...

**Des séjours vacances** sont proposés tous les étés par une association aux enfants de 6 à 14 ans à un tarif accessible (tarif échelonné). Ces séjours vacances permettent aux enfants de gagner en autonomie, d'appréhender au mieux la vie en collectivité et de découvrir de nombreuses activités sportives.

Un **Pôle Intergénérationnel** avec un espace multimédia et des salles réservées aux jeunes va prochainement voir le jour.

Présence des **associations de parents d'élèves** (FCPE et APEL)

Le **centre de vacances s'est engagé dans une dynamique de travaux en vue de l'application de la loi sur l'accessibilité**. Des travaux ont déjà été réalisés sur le bâtiment central, entraînant une baisse de la capacité d'accueil de 69 à 48 mineurs.

Commune signataire d'un **CEJ** avec la CAF qui finance en partie l'offre de garde et de loisirs pour les enfants

**Les plages d'ouvertures** des accueils péri et extra scolaire correspondent aux besoins des familles (accueil dès 7h45 le matin et jusqu'à 18h ou 18h30 le soir) -

**La réforme des rythmes scolaires** a été mise en place en concertation avec l'ensemble des partenaires.

Des **activités sportives, culturelles et artistiques extrascolaires** sont proposées aux enfants par différentes associations

Le **centre socioculturel** met à disposition des associations différentes salles.

**l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré** et les **Amis de l'Instruction Laïque** organisent diverses manifestations et activités sur l'école publique pour les écoliers et leurs familles.

Présence de **l'ITEP Le Verdier et d'un SESSAD** qui accompagne les enfants en situation de handicap dans tout leur lieu de vie – collaboration avec l'école, le périscolaire et le centre de loisirs.

## Point2 : L'enfant : 3-12 ans

### Les points faibles du territoire

**La sortie du du Réseau Education Prioritaire** à la rentrée de septembre 2015, avec pour conséquence une baisse de moyens alloués par l'éducation nationale et notamment un risque de fermeture de classe lié à une augmentation du nombre d'élève par classe.

Or la population Cabannaise rencontre toujours les mêmes difficultés sociales et économiques; chômage important, précarisation de l'emploi féminin, CSP à capital culturel faible surreprésenté... ; la perte de ces moyens supplémentaires risquent alors d'entraîner une baisse du niveau scolaire et de creuser les inégalités face à l'accès aux savoirs.

Les locaux actuels du centre de loisirs ne sont pas adaptés à l'agreement actuel de 80 mineurs

**le trajet centre de loisirs – restaurant scolaire** n'est pas adapté aux plus petits.

**Absence de temps de régulation et d'analyse de pratique** pour le personnel municipal.

**Absence de lieu d'information coordonnée à destination des familles.**

**Insuffisance d'offre éducative associant les familles** (éducation partagée – réflexion autour de la parentalité...)

Les **activités de loisirs** proposées par les associations ne sont pas forcément accessibles au plus grand nombre (inégalités d'accès aux loisirs).

**Les locaux du centre de loisirs,** et en particulier le dortoir, ne sont pas pleinement adapté aux exigences d'un accueil de qualité.

**Insuffisance de formation professionnelle** des agents d'animation municipaux.

**Insuffisance de cohérence et de complémentarité entre l'offre municipale et l'offre associative pour faciliter un accès aux loisirs.**

**Pas d'accueil collectif le mercredi matin pour les enfants de l'école privée du fait du maintien de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours**



## Point2 : L'enfant : 3-12 ans

### Autres éléments repérés sur le territoire

L'expérimentation d'une fermeture plus tardive le soir (19h) sur le centre de loisirs a montré qu'elle ne répondait à aucun besoin.

L'augmentation probable du nombre de logement peut engendrer une augmentation du nombre d'enfants scolarisés. Selon les données du service urbanisme l'augmentation de la population devrait se faire dans la limite du seuil actuel afin d'éviter la construction de nouvelles infrastructures.

Suite à la réorganisation des temps périscolaire avec la réforme des rythmes éducatifs et la fermeture de l'espace jeune une forte augmentation de la fréquentation de l'accueil du soir élémentaire (goûter et aide aux devoirs) a été constatée.

La Population féminine est plus précaire que la moyenne nationale (type de contrat, temps partiel, taux d'emploi...) : réflexion sur les modes de gardes et l'accompagnement à la parentalité.

Le taux de chômage est important.

Le temps de Trajet domicile/travail augmente et ce temps est à prendre en compte dans l'offre de garde et d'activité extrascolaire.

Les accueils périscolaires sont organisés en simple garderie et ne sont pas déclarés aux services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (qualité de l'accueil).



## Point3 : Les jeunes: 12-25 ans

### Les points forts du territoire

Les collèges sont bien desservis par **les transports scolaires**.

Présence des **associations de parents d'élèves** au collège.

Projet du CVLC pour un accueil des plus de 14 ans sur des séjours en période estivale.

**Projet d'un Pôle Intergénérationnel**

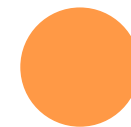
Proximité du grand centre urbain d'Avignon.

Existence d'une **aide municipale et d'une aide régionale aux transports** pour les étudiants et apprentis du secteur.

L'association CVLC propose des **séjours vacances aux 12-14 ans** sur la période estivale.

Présence **d'associations sportives et culturelles** qui proposent différentes activités.

Permanence de la **mission locale** 1 fois pas mois.



## Point3 : Les jeunes: 12-25 ans

### Les points faibles du territoire

Les jeunes 18-25 ans sont proportionnellement plus nombreux qu'au niveau national à être déjà sur le **marché du travail** –

Ces écarts sont encore plus importants chez la **population féminine**.

Inégalité de desserte des transports scolaire pour les lycées hors secteurs, rendant ainsi difficile l'accès à certaines filières.

**Insuffisance de desserte intercommunale**

Il n'existe **plus d'accueil collectif** réservé à cette tranche d'âge (fermeture de l'Espace Jeune lié aux travaux du Pôle Intergénérationnel)

Les activités proposées par les associations ne sont pas toutes accessibles à tous.

**Absence de dispositif d'accompagnement à l'orientation, à l'information et à la santé** (Pas de Point Information Jeunesse).

**Absence d'offre culturelle sur la commune.**

**Le taux de scolarisation** sur cette tranche d'âge est proportionnellement **plus faible** qu'au niveau national.

**Insuffisance de ligne régulière de transports collectifs**

**L'accès aux loisirs, à l'information, à la santé et à la culture** est ainsi **très inégal** pour une population sans moyen de transport autonome.

**Pas d'accueil de jeune** sur la commune

Il n'existe **pas** sur la commune de proposition de **séjours vacances pour les plus de 14 ans**, or il semblerait qu'il y ait une demande forte (expérimentation de séjours pour les plus de 14 ans)

**Absence de dispositif d'accompagnement à la parentalité.**

Un **accompagnement aux devoirs** est proposé aux collégiens sur l'école élémentaire mais les horaires et le fonctionnement **ne correspondent pas à leur besoins**.

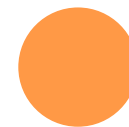


## Point3 : Les jeunes: 12-25 ans

### Autres éléments repérés sur le territoire

Lorsqu'il fonctionnait encore, l'Espace Jeune était très peu fréquenté par les filles et par les plus de 14 ans.

Taux de chômage important (17.6%)



# Projet Educatif Commune de Cabannes

## Partie 4

### DEFINITION DES OBJECTIFS EDUCATIFS

**Point 1 : Eléments en prendre en compte  
au vue du diagnostic**

**Point 2 : Les valeurs**

**Point 3 : Objectifs généraux**

**Point 4 : Objectifs opérationnels**



## I. Éléments en prendre en compte dans la définition des objectifs éducatifs

### Petite enfance

- l'offre d'accueil correspond aux besoins du territoire, il convient alors de la maintenir et de continuer à en **améliorer la qualité**.
- se préparer aux évolutions à venir, et se poser, rapidement la question de l'accueil des enfants de 2 ans, et dans un avenir plus lointain la question de l'augmentation des besoins engendrés par une augmentation possible de la population

### L'Enfant de 3 à 12 ans

- l'offre d'accueil scolaire, périscolaire et extrascolaire est relativement variée sur le territoire, elle semble correspondre aux besoins du territoire mais doit cependant **gagner en qualité et en cohérence**
- se préparer aux changements à venir, à savoir la sortie du Réseau Education Prioritaire et la construction de nouveaux logements.

### Les jeunes (12-25 ans)

- offre d'accueil sur le territoire est quasi-inexistante (hors séjours) ou inadaptée (centre de loisirs), créant ainsi de **grandes inégalités** entre les jeunes pouvant sortir facilement du territoire et les autres
- réfléchir pour cette population à la mise en œuvre d'un **accès facilité à l'information, à la formation et aux loisirs**, et de travailler en concertation avec les organismes existants à proximité.

### Les familles

- peu d'offre éducative les associant et pas de lieu regroupant l'ensemble des informations relatives aux enfants dans leurs différents temps de vie.

Il convient aussi de noter:

- **Une inégalité persistante entre la population féminine et masculine**, en particulier dans le domaine de l'emploi, et encore plus chez les plus jeunes (taux de scolarisation plus faible et entrée sur le marché du travail plus précoce de la population féminine) –  
Si l'on souhaite peu à peu réduire ces écarts, il apparaît primordial **d'agir dès le plus jeune âge et de réfléchir à des actions facilitant l'accès à la culture, aux savoirs et aux loisirs pour tous.**



## 2. Les valeurs éducatives

Les valeurs ici définies constituent la clef de voute du projet éducatif, elles doivent être partagées par l'ensemble des partenaires et portées par chacune des actions mises en œuvre sur le territoire.



## Garantir la laïcité

- Garantir la liberté de conscience à tous
- Protéger les enfants de tout prosélytisme
- Assurer à tous l'accès à une culture commune et partagée
- Assurer à tous la liberté d'expression dans le respect de chacun et dans le respect des règles et des lois
- Assurer le respect du devoir de neutralité des personnels intervenants auprès d'enfants



## Lutter contre les inégalités et les discriminations

### Garantir l'égalité d'accès

- Améliorer l'accessibilité: adapter et aménager les structures d'accueil, garantir un tarif accessible à tous, former le personnel accueillant, adapter les supports de communication au public
- Garantir l'égalité de traitement
- Garantir l'égalité entre les filles et les garçons
- Favoriser la mixité sociale, culturelle et sexuelle



# Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté

## ➤ Développer et respecter les valeurs attachées à la citoyenneté :

**La civilité** : il s'agit d'une attitude de respect, à la fois à l'égard des autres citoyens (ex : politesse), mais aussi à l'égard des bâtiments et lieux de l'espace public. C'est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux, au nom du respect de la dignité de la personne humaine, qui permet une plus grande harmonie dans la société.

**Le civisme** : il consiste, à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société. De façon plus générale, le civisme est lié à un comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique. C'est agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.

**La solidarité**: elle est importante, en effet, dès lors que les citoyens ne sont pas de simples individus juxtaposés, mais un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun. Elle correspond à une attitude d'ouverture aux autres qui illustre le principe républicain de fraternité.

Toute démarche éducative doit permettre à l'enfant d'intégrer ses valeurs.

**Ses valeurs supposent aussi que l'action éducative s'intègre dans une démarche de développement durable et solidaire.**

- **Prendre en compte la parole des enfants et des jeunes**
- **Amener les enfants et les jeunes à exercer pleinement leurs droits et leurs devoirs de citoyen**
- **Amener l'enfant et le jeune à prendre conscience de l'environnement dans lequel il évolue et à le respecter**

## L'action éducative : une action partagée

L'enfant est un être unique aux statuts multiples : enfant, fils/fille de, élève... Toute action éducative doit prendre en compte cette multiplicité et considérer **l'enfant dans sa globalité**.

Les espaces éducatifs existants (le foyer, l'école, le centre de loisirs, le club...) sont divers, indépendant mais interagissent entre eux. Les acteurs intervenant dans ces différents espaces doivent constituer ensemble une **alliance éducative** favorable à chaque enfant.

Pour maintenir la **cohérence et la complémentarité entre les acteurs**, il convient donc de définir, et identifier la responsabilité et les fonctions éducatives de chacun en veillant à maintenir complémentarité et cohérence entre les acteurs autour de compétence, savoirs, savoir-faire, savoir être.





3.

Les objectifs généraux du  
projet éducatif



- ❖ **Maintenir et améliorer la qualité de l'offre d'accueil existante**
- ❖ **Veiller à une cohérence entre les différentes actions, temps et lieux dans le respect des rythmes de vie (famille, école, loisirs...)**
- ❖ **Améliorer l'accessibilité aux loisirs, à la culture et à l'information**
- ❖ **Contribuer au bon accomplissement de la scolarité de chaque enfant et à son épanouissement personnel**
- ❖ **Accompagner l'enfant et le jeune à être et à devenir un citoyen actif**
- ❖ **Sensibiliser les enfants et les jeunes à leur environnement naturel, culturel et économique afin qu'ils puissent le connaître, l'apprécier et le préserver**
- ❖ **Favoriser les actions d'aide à la parentalité et la participation des familles**
- ❖ **Maintenir et développer les partenariats**



## 4. Les objectifs opérationnels



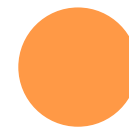
## Maintenir et améliorer la qualité de l'offre d'accueil existante

- **Préserver l'accueil Petite Enfance**
- **Poursuivre l'implication de la commune dans le Relais Assistantes Maternelles**
- **Contribuer au maintien ou à la mise en œuvre d'un Lieu Accueil Enfants-Parents**
- **Maintenir et améliorer le dispositif périscolaire existant**
- **Améliorer la formation de l'ensemble des intervenants : personnel municipal, personnel associatif, bénévoles associatifs**
- **Instaurer des temps de régulation et de supervision au sein des équipes accueillantes**
- **Engager une réflexion et une étude de faisabilité sur la rénovation ou la transformation des locaux de l'accueil de loisirs municipal**



**Veiller à une cohérence entre les différentes actions, temps et lieux dans le respect des rythmes de vie (famille, école, loisirs...)**

- **Respecter le rythme de l'enfant dans l'ensemble de ses temps de vie**
- **Favoriser les liens crèche/école/centre de loisirs**
- **Développer les liens entre l'école et l'accueil périscolaire**
- **Veiller à la cohérence du projet périscolaire avec les projets des écoles publiques**
- **Organiser des temps d'échange et de concertation entre l'ensemble des acteurs**



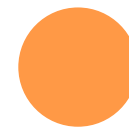
## Améliorer l'accessibilité aux loisirs, à la culture et à l'information

- Poursuivre la réflexion pour la **création d'un Accueil Jeune** en prenant en compte les besoins de l'ensemble du public visé
- Engager une réflexion sur la création d'un **Point Information Jeunesse**
- Engager une réflexion en partenariat avec le **Centre Communal d'Action Sociale** sur l'accessibilité aux loisirs
- Engager une réflexion sur **la création d'un pôle famille** regroupant l'ensemble des informations à destination des familles
- Création d'un **livret d'accueil** des familles, des enfants et des jeunes
- Favoriser les **activités et sorties culturelles**
- Favoriser les **échanges et les rencontres culturelles**
- Améliorer **l'accès aux livres** (réflexions sur la création d'une médiathèque)
- Eveiller la **curiosité** des enfants et des jeunes



## Contribuer au bon accomplissement de la scolarité de chaque enfant et à son épanouissement personnel

- Poursuivre les actions engagées pour la **scolarisation dès 2 ans** pour les familles qui le souhaitent
- Maintenir et développer des actions **d'accompagnement scolaire**
- Favoriser, voire provoquer les situations permettant **l'expression et la mise en œuvre de compétences** (projets d'activités ...);
- Faciliter **l'appréhension de connaissances, d'outils, de techniques** permettant à l'enfant (éventuellement accompagné, en terme de co-évaluation) une **évaluation de ses actes, propos, écrits ...;**
- Travailler à ce que chacun d'eux se reconnaisse une place (et à ce qu'elle lui soit reconnue) au sein du groupe et à ce que **la progression de l'un soit la réussite de l'autre** (et réciproquement).
- Permettre à l'enfant de **trouver sa place au sein du groupe**





## Accompagner l'enfant et le jeune à être et à devenir un citoyen actif et autonome

- **Maintenir et développer des actions d'initiation à la citoyenneté**
- **Prendre en compte la parole des enfants et des jeunes**
- **Créer des lieux et des temps d'échange et de rencontre avec les enfants et les jeunes**
- **Faire participer les enfants et les jeunes à la vie municipale et associative**
- **Etre en mesure d'expliquer aux enfants et aux jeunes les principes de base de notre démocratie et le fonctionnement de nos institutions**
- **Développer des actions de solidarité entre les enfants, entre les jeunes, entre les enfants, les jeunes et les autres populations**
- **Créer les conditions institutionnelles permettant à l'enfant de s'exprimer, d'être entendu et par là-même reconnu; de s'autoriser à ... (conseils, délégations, représentativité ...);**



## **Sensibiliser les enfants et les jeunes à leur environnement naturel, culturel et économique afin qu'ils puissent le connaître, l'apprécier et le préserver**

- Amener l'enfant et le jeune à se situer dans son environnement et à prendre conscience de son rôle et de sa place dans celui-ci
- Permettre à l'enfant et au jeune de connaître l'histoire du territoire sur lequel il évolue
- Soutenir les actions de protection de l'environnement
- Veiller au respect des principes du développement durable dans les accueils et activités proposées



## **Favoriser les actions d'aide à la parentalité et la participation des familles**

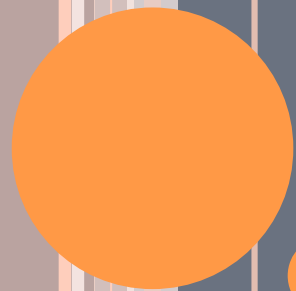
- Poursuivre la démarche projet et réunir régulièrement le comité de pilotage afin d'évaluer et d'ajuster le projet et les différentes actions mise en œuvre
- Contribuer au maintien ou à la mise en œuvre d'un Lieu Accueil Enfants-Parents
- Créer des temps d'accompagnement à la parentalité (débat, conférence...)
- Organiser des temps d'échange avec les familles
- Associer les familles à la mise en œuvre de certaines actions



## Maintenir et développer les partenariats

- Avec la CAF à travers le Contrat Enfance Jeunesse
- Avec les associations locales
- Avec la mission locale
- Entre la Mission Locale et le Centre Communal d'Action Sociale
- Avec la Maison des Adolescents de Châteaurenard
- Conforter et développer les actions avec les établissements scolaires : écoles, collèges, lycées
- Maintien du comité de pilotage et développement de ces activités coordination
- Rechercher et mettre en œuvre de nouveaux partenariats





# PARTIE 5

Les Fiches Actions